

# COVID-19



## Si l'un de vos salariés présente des symptômes, vous devez :

- Renvoyer de suite le salarié contaminé à son domicile avec un masque et lui demander **d'appeler son médecin traitant ou de faire le 15 s'il existe des difficultés respiratoires**
- Informer les autres salariés d'un cas possible d'infection afin qu'ils soient vigilants à l'apparition éventuelle de symptômes et qu'ils restent à domicile si c'est le cas. Il n'y a pas lieu de faire un suivi particulier des cas contacts
- Equiper les personnes en charge du nettoyage des sols et surfaces avec port d'une blouse à usage unique et gants de ménage (le port d'un masque de protection respiratoire n'est pas nécessaire du fait de l'absence d'aérosolisation par les sols et surfaces)
- Privilégier une stratégie de lavage-désinfection humide de sorte que :
  - 1) les sols et surfaces soient nettoyés avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent
  - 2) les sols et surfaces soient ensuite rincés à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique
  - 3) un temps de séchage suffisant de ces sols et surfaces soit laissé
  - 4) les sols et surfaces doivent être désinfectés avec de l'eau de javel diluée avec un bandeau de lavage à usage unique différent des deux précédents.

## Si l'un de vos salariés est considéré par le médecin traitant comme guéri et doit reprendre ses activités

- Privilégier le télétravail et, à défaut, rechercher un poste limitant les contacts avec les autres travailleurs, les tiers et les clients, dès la reprise et jusqu'à au moins 21 jours après le début des symptômes.
- Dans tous les cas, les mesures barrières et de distanciation sociale doivent être strictement respectées
- Par prudence, le port d'un masque chirurgical (ou tout autre dispositif équivalent, sous réserve de validation par les autorités compétentes), doit être envisagé pendant une durée de 21 jours après le début des symptômes

Conception : Dr PONTOIRE / VD - communication SIST Périgueux-Sarlat-Nontron - avril 2020

# Conseils pour la REPRISE D'ACTIVITÉ



COVID-19

### CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

-  Se laver très régulièrement les mains
-  Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
-  Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
-  Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](http://GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS) 0 800 130 000 (appel gratuit)

## Des gestes barrières à la prévention

Le Service de Santé au Travail a pour missions de **conseiller et d'accompagner** les employeurs et leurs salariés afin d'apporter des solutions en bien-être au travail. En cette période de reprise et de relance d'activité, nos médecins du travail **vous conseillent et vous guident**, pour repartir du bon pied, dans le **respect des mesures sanitaires**.



service  
SANTÉ TRAVAIL

SIST Périgueux-Sarlat-Nontron - 185 route de Lyon - 24000 Périgueux  
Tél : 05 53 45 45 00 - [www.sist24.org](http://www.sist24.org) -



# Actions de prévention conseillées pour la reprise d'activité

## ↳ Entrée et sortie en entreprise

- ❑ Demander aux salariés présentant des symptômes grippaux de ne pas venir dans l'entreprise
- ❑ Interdire l'entrée à toute personne extérieure présentant des symptômes tels que fièvre, toux, courbatures, difficultés pour respirer
- ❑ Vestiaires : limiter le nombre de salariés présents
- ❑ Lavage des mains systématique à l'entrée et à la sortie des vestiaires
- ❑ Tenue de ville différente de la tenue de travail qui doit rester dans l'entreprise
- ❑ Bloquer les portes en position ouverte, si les portes ne sont pas automatiques
- ❑ S'assurer qu'il y a gel, savon, essuie main à usage unique, mouchoirs à usage unique, poubelles
- ❑ Mettre en place des accès entrée/sortie bien différenciés afin d'éviter le croisement des personnes

## ↳ Poste de travail

- ❑ Aération régulière des locaux au moins 2 à 3 fois par jour pendant 10 mn
- ❑ Règle de distanciation / éloignement d'au moins 1 mètre à 2 mètres
- ❑ Pas de poste face à face / préférer les postes en quinconce
- ❑ Si poste face à face inévitable / mise en place d'un plexiglas et ou port d'un masque cat. 1
- ❑ Pour le personnel d'accueil, prévoir un guichet permettant d'isoler ou d'éloigner le salarié du public
- ❑ Gel hydro-alcoolique sur chaque poste
- ❑ Prévoir un roulement pour le lavage des mains toutes les 2 heures
- ❑ Pas d'objet personnel sur le poste de travail
- ❑ Pas de restauration sur le poste de travail
- ❑ Pas de prêt d'objets (stylo, téléphone...)
- ❑ Désinfection systématique des outils utilisés par plusieurs salariés à chaque changement d'utilisateur
- ❑ Pas de ventilateur électrique individuel

## ↳ Pauses et réfectoire

- ❑ Limiter le nombre de salariés par pause
- ❑ Respecter les règles de distanciation
- ❑ Supprimer les fontaines à eau avec bec
- ❑ Supprimer les machines à café communes, les micro ondes, les réfrigérateurs sauf si une désinfection est possible entre chaque utilisation

**Votre Service de Santé au Travail est à votre disposition contactez notre hotline**

**05 53 45 45 00**

## ↳ Réception / clients - livreurs

- ❑ Demander un lavage de mains systématique ou une désinfection par gel hydro-alcoolique à chaque personne entrant dans l'entreprise
- ❑ Interdire tout contact direct avec les salariés
- ❑ Réception des colis et courrier/ ne pas les ouvrir si possible avant 24 h. Les entreposer dans un endroit réservé
- ❑ Lavage des mains systématique après manipulation du courrier ou des colis

## ↳ Déplacements

- ❑ Éviter au maximum les déplacements / privilégier le téléphone ou la visio conférence
- ❑ Si un déplacement est indispensable / 1 véhicule par salarié. Si deux salariés : 1 à l'avant et 1 à l'arrière, en quinconce avec masque
- ❑ Désinfection après chaque utilisation des véhicules d'entreprise
- ❑ Pour les commerciaux ou livreurs prévoir du gel hydro-alcoolique dans le véhicule

## ↳ Nettoyage

**Mettre en place une traçabilité des opérations de nettoyage. Il doit se faire avec des produits Normes EN14476**

**A faire par le salarié avant et après la prise de poste et pendant si nécessaire**

- ❑ Désinfection régulière des plans de travail
- ❑ Désinfection régulière des poignées de portes, interrupteurs, boutons ascenseur, rampes, robinets,
- ❑ Désinfection des claviers, souris, imprimantes, photocopieur, fax ...
- ❑ Désinfection du terminal de carte bancaire

**Nettoyages des sols : à l'humide, l'aspirateur est déconseillé, sauf si toute autre solution de nettoyage est impossible**

- ❑ Nettoyage du sol avec bandeau à usage unique imprégné d'un produit détergent puis rinçage à l'eau avec autre bandeau puis séchage et désinfection avec eau de javel diluée à 0,5% (1 litre de javel à 2,6% et 4 litres d'eau) avec nouveau bandeau

## ↳ Équipement de Protection Individuel/EPI

- ❑ Masques de cat. 1 si une distanciation de plus de 1 mètre ne peut être respectée. **Attention le port du masque ne dispense pas de l'application des gestes barrières.**
- ❑ Gants non obligatoires : un lavage des mains bien effectué est tout aussi efficace. Si port de gants, les jeter immédiatement après usage dans une poubelle
- ❑ Visière : permet la protection des yeux et du visage. Ne remplace pas le masque car ne protège pas les voies respiratoires, vient en complément